

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE MARITIMEMAIRIE DE
SAINTE-MARIE-DE-RÉEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame VERGNON Gisèle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

ÉTAIENT PRÉSENTS : BREILLOUX Jean-Yves, COTTET Laure, ETIENNE Christelle, GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, GUYON Didier, LÉONARD François, LEVAUX-THOMAS Dominique, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, POUSSARD Grégory, RONTÉ Isabelle, SARRION Catherine, SCOTTO LA MASSES Marie-Hélène, TOMBO Gilles, VALADON Cédric, VALLEGEAS Daniel, VERGNON Gisèle.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS POUVOIR : LAULANET Philippe, LEBORGNE Didier, LEDEY Brigitte, LOPEZ Laurence, RAYNEAU Noëlle, ayant donné respectivement pouvoir à GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, PAWLAK Anne, TOMBO Gilles, COTTET Laure, VALADON Cédric.

ÉTAIT EXCUSÉES : CASALA-BONTÉ Marie-France

Mme VERGNON Gisèle, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Désignation de secrétaire de séance :

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme COTTET Laure ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*

1 - FINANCES : SUBVENTION VERSÉE A L'ASSOCIATION SCR RUGBY ILE DE RE

M. Cédric VALADON, Conseiller délégué aux sports, propose au Conseil Municipal de procéder à l'examen d'une demande de subvention au bénéfice de l'association SCR Rugby Ile de Ré, demande reçue en mairie le 29/12/2025

Le montant de la subvention proposée pour l'année 2026 serait de 1 000 euros, sachant que ce montant reste identique à celui attribué en 2025.

Il est précisé que les élus des Commissions « Animations, evenementiel, vie associative », « Culture, Affaires scolaires, Jeunesse et sport » et « Finances » ont été sollicités sur ce dossier et ont donné un avis favorable

Il est proposé au Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **d'accorder** à l'association SCR Rugby une subvention de 1 000 euros pour l'année 2026
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au Budget 2026
- **d'autoriser** Madame le Maire ou son représentant légal à signer tout document afférent à ce dossier.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an
que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En Mairie, le 23 janvier 2026

Le Maire,
Gisèle VERGNON

La secrétaire de séance
Laure COTTET

